



Assemblée générale

Distr. générale
27 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 70 c) et 135 de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Projet de budget-programme pour 2020

Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/74/L.29](#)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Yaron Wax (Israël)

1. À ses 16^e et 21^e séances, les 13 et 27 décembre 2019, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/74/11](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/74/L.29](#) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.25](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

2. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/74/L.17](#), sect. A), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Koweït. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.5/74/L.17](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

¹ [A/C.5/74/SR.16](#) et [A/C.5/74/SR.21](#).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/74/L.29](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 1 073 000 dollars des États-Unis (déduction faite des contributions du personnel) seront nécessaires en 2020 pour la poursuite des activités du Bureau de l'Envoyée spéciale pour le Myanmar ; l'approbation de ces dépenses est demandée dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020 et plus particulièrement des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques).

¹ [A/C.5/74/11](#).

² [A/74/7/Add.25](#).